

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 28 juin 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le 28 juin à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 22 juin 2022.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 32

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de votants : 42

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DEHAENE Michel, M. DELVALLE Jean, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

M. BLERVAQUE Philippe, procuration à Mme DURUT Jocelyne,
Mme BROUARD Bénédicte, procuration à M.PRUVOST Philippe,
M. BROUTEELE Philippe, procuration à M. MAHIEU Philippe,
M.DELABRE Aimé, procuration à M.VANECLOO Serge,
Mme DERONNE Véronique, procuration à M.BODART Michel,
Mme EVRARD Monique, procuration à Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse,
M.FICHEUX Bruno, procuration à Mme BERTRAND Dorothée,
M.PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques,
M.RAVET Pierre-Luc, procuration à M.THOREZ Jean-Claude,
M.SÉRÉ Soarey, procuration à M.DUYCK Joël.

Secrétaire de séance :

M.MOUQUET Denis

Délibération n°2022D143 - Petite enfance, Jeunesse, Santé et Sport - Formations à la communication bienveillante à destination des familles et des professionnels de la petite enfance.

La Vice-Présidente expose en Conseil :

Considérant que pendant plusieurs années le RPE avait déjà proposé des sessions de formation à la communication non violente (Faber et Mazlish) répondant à une réelle demande pour le public RPE et ayant compté de nombreux participants,

Considérant que les élus Petite Enfance valident l'idée d'un objectif ambitieux à développer sur le long terme : « CCFL, un territoire 100 % bienveillant ! »,

Considérant qu'en 2021, après quelques années d'interruption, la commission PEJSS du 2 juin avait donné un avis favorable pour que le Relais Petite enfance intercommunal mette en place des actions de sensibilisation et de formation à la communication bienveillante à la fois à destination du public RPE mais aussi plus largement dans un second temps à destination de l'ensemble des familles du territoire et des professionnels de la petite enfance (professionnels des écoles maternelles, des EAJE, des centres sociaux etc),

Considérant qu'une 1ere session a eu lieu en septembre 2021 puis une 2e en avril et mai 2022 avec une formule animée par une consultante en parentalité, proposant un temps de conférence puis 4 ateliers d'approfondissement, et que ces deux sessions ont remporté un grand succès,

Considérant par ailleurs que cette action a été inscrite dans l'Axe 2 Petite enfance - Orientation 2 (« proposer des lieux d'information, d'échanges, de rencontres et des actions de soutien » avec comme objectif opérationnel d'accompagner les parents dans les aspects de la vie quotidienne et de l'éducation) de la Convention Territoriale Globale qui a été signée avec les CAF 59 et 62 et la MSA en septembre 2021, avec en outre la mise en place de conférences thématiques notamment sur des méthodes pédagogiques (action n°14 de la CTG)

Il est proposé aux élus communautaires de généraliser et de pérenniser cette action dès le second semestre 2022 en la proposant à toutes les familles avec jeunes enfants de la CCFL et aux professionnels Petite Enfance à raison d'une ou deux fois par an selon le nombre de demandes.

Le RPE pourra faire appel à différents intervenants pour varier les contenus, les approches et les formats utilisés et pour toucher un maximum de personnes en diversifiant et renouvelant les propositions qui pourront être complémentaires.

A titre indicatif, les 2 premières sessions avec la consultante en parentalité ont coûté chacune 1150 € (350 € pour la conférence et 4 X 200 € pour les ateliers). Les montants pourront être variables selon les prestataires.

Dans la mesure du possible ces formations pourront être organisées sur des communes différentes chaque année pour en faciliter l'accès au plus grand nombre.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil Communautaire de :

- VALIDER la mise en place de ces actions de formation annuelles

- PREVOIR les crédits nécessaires à leur organisation ;
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

